CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE CHARLEVOIX

MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

|  |
| --- |
| À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le sixième (6e) jour du mois de juin 2022, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.Sont présents : Mesdames Joannie Bouchard et Martine Tremblay, ainsi que Messieurs Gilles Harvey, Michel Kowalew, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de Monsieur le maire Sylvain Tremblay. Assiste également à la séance, madame la directrice générale, Sylvie Foster ainsi que monsieur le directeur général adjoint, Gérald Bouchard.Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 16 et prend fin  à 19 h 26. |

**NOTE COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DE NOTRE MRC**

Monsieur le maire Sylvain Tremblay, fait le point sur les principaux sujets de l’ordre du jour de la dernière séance de la MRC de Charlevoix-Est.

**Rés # 22-06-01 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l’ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale et greffière-trésorière, sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’en faire l’adoption en y ajoutant le point suivant :

4.4 Paiement du décompte N° 1, relativement aux travaux sur la rue de la Chapelle et sur le chemin de Port-au-Persil.

**Rés # 22-06-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2022**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2022, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

**Rés # 22-06-03 COMPTES**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / greffière-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C2208822 à C2208848, L2200015 à L2200020, M2208821

et P2200164 à P2200210) 275 227,13 $

* Salaires et rémunérations des employés et des élus 60 210,78 $
* Frais de déplacement 824,28 $

**TOTAL 336 262,19 $**

**Note RAPPORT AUX CITOYENS SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2021**

En vertu de l’article 176.2 du Code municipal monsieur le maire fait rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l’exercice financier se terminant le 31 décembre 2021.

Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité via notre bulletin municipal le « Haut-Parleur », édition de juin 2022 et publié sur le site WEB de la municipalité.

**Rés # 22-06-04** **ASSISES DE L’UMQ**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l’unanimité des conseillers de ratifier l’autorisation accordée à monsieur Michel Kowalew, conseiller du district N° 2, à assister aux assises de l’UMQ qui se sont tenues les **12 et 13 mai 2022 à Québec.**

**Rés # 22-06-05 SUSPENSION TEMPORAIRE DE L’APPLICATION DU 10% DE LA POLITIQUE D’ACHAT LOCAL**

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, a annoncé la levée de l’état d’urgence sanitaire ;

ATTENDU QUE cette annonce a été possible grâce à l’adoption du projet de loi visant à mettre fin à l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie de la COVID-19 ;

ATTENDU QU’ ainsi, l'état d'urgence sanitaire, déclaré le 13 mars 2020 et renouvelé depuis, a pris fin le 1er juin 2022 ;

EN

CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’abroger la résolution N° 20-06-07, relative à la suspension temporaire de la « Politique d’approvisionnement et d’achat local » de notre Municipalité.

**Rés # 22-06-06 PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR L’ACHAT D’UN ORDINATEUR POUR LE MAIRE**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l’unanimité desconseillers de participer financièrement à l’achat d’un nouvel ordinateur portable pour le maire de Saint-Siméon, monsieur Sylvain Tremblay, jusqu’à concurrence de 50% du montant total. L’autre partie sera remboursée par celui-ci. Il est convenu que lorsque M. Tremblay n’occupera plus le poste de maire, celui-ci pourra racheter le susdit équipement, selon sa valeur résiduelle.

**Rés # 22-06-07 COURS DE SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser les pompiers qui le désirent à suivre le cours « Secourisme en milieu de travail CNESST avec volet pompier ».

#

**Rés # 22-06-08 FAUCHAGE DES FOSSÉS PORT-AU-PERSIL ET DE BAIE-DES-ROCHERS**

Après avoir demandé des prix auprès d’entrepreneurs régionaux pour le fauchage des fossés aux abords des rues des secteurs de Port-au-Persil et de Baie-des-Rochers, sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accorder le contrat à celui ayant déposé la plus basse offre, soit à M. Daniel Gaudreault au prix soumis de 2 360 $ plus les taxes. Pour les travaux sur la rue de la Chapelle, ceux-ci devront être exécutés après la fin des travaux du contrat accordé à l’entreprise « Simtrex ». Que l’entrepreneur soit avisé de faucher plus large que l’an 2021.

**Rés # 22-06-09          RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX D’ENTRETIEN DES RUES MUNICIPALES POUR L’HIVER 2021-2022**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité conseillers que les travaux exigés par le document relatif au marché " Entretien des rues municipales des secteurs de Port-au-Persil et de Baie-des-Rochers, pour l’hiver 2021-2022 ", par *Excavation Pascal Lavoie,* ont étéréalisés à la satisfaction du conseil municipal (article 3.5.2 du devis). En conséquence, madame Sylvie Foster, directrice générale, est autorisée à verser à *Excavation Pascal Lavoie* la garantie d`exécution de ce contrat, pour l`hiver 2021-2022, qui correspond à 10% du coût annuel total du marché (Formule-II, du devis), soit une somme de 4 851 $ (taxes incluses).

**Rés # 22-06-10 PROLONGEMENT DE LA RUE DE LA CHAPELLE**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter l’offre de l’entreprise « Simtrex inc. » pour le pavage du prolongement de la rue de la Chapelle, soit sur une longueur de cent-vingt (120) pieds, vingt (20) pieds de large et deux (2) pouces d’épaisseur, le tout pour une somme de 18 000 $ (plus taxes). Cette dépense sera absorbée à même la réserve « carrière / sablière ».

**Rés # 22-06-11** **PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO Nº 1 – PROJET PAVL-2021 - TRAVAUX DE PAVAGE SUR UNE PARTIE DE LA RUE DE LA RUE DE LA CHAPELLE ET REMPLACEMENT DE 2 PONCEAUX SUR LE CHEMIN DE PORT-AU-PERSIL**

ATTENDU QUE la firme *Simtrex inc*. nous a soumis, le 3 juin 2022, le décompte progressif Nº 1, relativement aux travaux de pavage sur une partie de la rue de la Chapelle et le remplacement de deux (2) ponceaux sur le chemin de Port-au-Persil, au montant de 365 002,73 $ (taxes incluses) ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers que la Municipalité procède, suite à la recommandation de la firme « ARPO Groupe-conseil », reçu le 3 juin 2022, le paiement à l’entreprise *Simtrex inc*. de 365 002,73 $ (taxes incluses), représentant le « décompte numéro 1 », du programme « PAVL-2021 » pour les travaux de pavage d’une partie de la rue de la Chapelle et le remplacement de deux (2) ponceaux sur le chemin de Port-au-Persil.

**Rés # 22-06-12** **ACHAT D’UN DISPOSITIF POUR RÉGULARISER LE NIVEAU D’EAU DU LAC BAIE-DES-ROCHERS**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder, en collaboration avec la MRC de Charlevoix-Est, à l’achat et à l’installation d’un système de régularisation du niveau d’eau pour le lac Baie-des-Rochers, auprès de l’OBV Charlevoix-Montmorency. Le système porte le nom de « Cube Morency ». Une somme de 500 $ est allouée pour ledit équipement au coût total de 2 895,72 $ (plus taxes), selon l’offre de services déposée le 27 mai 2022.

**Rés # 22-06-13** **DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE PROJET-PILOTE TÉLÉMEDECINE OU AUTRES OFFRES PERMETTANT AUX POPULATIONS DES SOINS DE POUR ÉVITER TOUS DÉPLACEMENTS D’UNE POPULATION VIEILISSANTE**

ATTENDU QUE selon le rapport du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation du Québec (MAMH), notre municipalité, avec son indice de .05 fait partie des municipalités dévitalisées du Québec ;

ATTENDU QUE le MAMH a alloué une enveloppe à notre MRC appelée « Fonds de vitalisation » pour permettre aux municipalités qui en font partie, de présenter des projets en vue de se sortir de cette impasse ;

ATTENDU QUE la Clinique médicale de Saint-Siméon a fermé ses portes en 2020 suite au décès du médecin Éric Gagné, clinique qui desservait la population de Saint-Siméon, de Baie-Sainte-Catherine, du Grand Sagard (incluant le TNO) et de Saint-Fidèle ;

ATTENDU QUE plusieurs services spécialisés sont accessibles seulement à Québec ou à Chicoutimi (endroits les plus près) ;

ATTENDU QUE lorsqu’une maladie est détectée sur une personne, celle-ci doit rencontrer plusieurs spécialistes que ce soit en oncologie, ophtalmologie, diététiste, gériatrie ou autres pour des consultations qui pourraient se faire à distance via la télémédecine ;

ATTENDU QUE ces personnes vulnérables éprouvent de l’angoisse du fait qu’ils doivent demander à un parent ou autre de se faire accompagner afin de recevoir des services en soins de santé ;

ATTENDU QUE de plus, cela occasionne des frais d’essence, de repas et parfois d’hébergement que le patient n’est pas toujours capable d’absorber ;

ATTENDU QU’ en plus, le fait de limiter des déplacements vient contribuer à des gestes sur l’environnement ;

ATTENDU QU’ un service de télémédecine à Saint-Siméon attirerait sans doute des gens à venir s’installer chez nous :

* ce qui diminuerait l’exode de nos personnes âgées ;
* ce qui améliorerait la qualité de vie de tous les résidents de l’endroit et des alentours ;
* ce qui viendrait contrer à la dévitalisation ;

EN

CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à une demande d’aide financière auprès de la MRC de Charlevoix-Est « Fonds de vitalisation » en vue d’accorder un mandat pour l’embauche d’une ressource afin préparer une étude de faisabilité en vue d’implanter un projet-pilote de télémédecine dans notre Municipalité.

**Rés # 22-06-14** **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE « 22-03 »**

ATTENDU la recommandation de notre Comité consultatif d’urbanisme (CCU) le 26 mai 2022 ;

POUR CE MOTIF, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers de ne pas accorder la demande de dérogation mineure « 22-03 » aux fins de réputer conforme un gazebo d’une superficie de 29,7278 mètres carrés, alors que l’article 6,.2.9-1° du règlement de zonage numéro 196, de la Municipalité de Saint-Siméon, stipule que la superficie maximale d’un gazebo est de 21,0 mètres carrés, soit 8,7278 mètres carrés de plus, sur la propriété sise au 68 rue de la Chapelle (matricule 5313-83-6677 – lot 5 729 186), et ce, tel que recommandé par le Comité consultatif d’urbanisme.

**Rés # 22-06-15 PERMIS DE RÉNOVATION DANS LE PIIA DE PORT-AU-PERSIL**

ATTENDU la recommandation de notre Comité consultatif d’urbanisme (CCU) le 26 mai 2022 ;

POUR CE MOTIF, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accorder la demande de permis de rénovation sur un bâtiment accessoire sis au 975 chemin de Port-au-Persil (matricule 4895-83-1104 – lot 5 728 635).

Le tout devant s’avérer conforme aux normes du règlement municipal numéro 69, portant sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) en zone agricole, au RCI agricole de la MRC de Charlevoix-Est et à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

**Rés # 22-06-16 PERMIS D’INSTALLATION D’UNE ENSEIGNE DANS LE PIIA DE PORT-AU-PERSIL**

Monsieur Michel Kowalew ne prend pas part au présent point.

ATTENDU la recommandation de notre Comité consultatif d’urbanisme (CCU) le 26 mai 2022 ;

POUR CE MOTIF, sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accorder la demande de permis pour l’installation d’une enseigne à la résidence sise au 680 chemin de Port-au-Persil (matricule 4996-33-8679 – lot 5 728 614).

Le tout devant s’avérer conforme aux normes du règlement municipal numéro 69, portant sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) en zone agricole, au RCI agricole de la MRC de Charlevoix-Est et à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

**Rés # 22-06-17 RÉSOLUTION HALTE DES BOULEAUX**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE   la Municipalité de Saint-Siméon confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet « Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petit envergure (PSISRPE) et à payer les coûts d’exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l’obtention d’une lettre d’annonce du ministre.

**Rés # 22-06-18 DEVIS DU BÂTIMENT D’ACCUEIL À LA HALTE DES BOULEAUX**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accorder un mandat à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) aux fins de préparer un devis de performance en vue de lancer un appel d’offres pour l’acquisition d’un bâtiment préfabriqué servant de bâtiment d’accueil pour la piste de ski à la Halte routière des Bouleaux. Ce mandat est estimé à 12 550 $.

Madame Sylvie Foster, directrice générale, est autorisée à signer tout document en rapport avec la présente.

**Rés # 22-06-19 DÉMISSION D’UN MEMBRE DU CCU**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter la démission de madame Suzanne Carré au sein du Comité consultatif d’urbanisme (CCU). Un appel d’offre pour combler ce poste sera publié sur le site « facebook » et le bulletin municipal « le Haut-Parleur ».

**Rés # 22-06-20 ENTRAIDE EN URBANISME AVEC LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE**

ATTENDU QUE l’entente pour entraide en urbanisme avec la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine en cours vient à échéance le 1er février 2023 ;

ATTENDU QUE notre Municipalité, de par la résolution N° 22-04-25, a manifesté à la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine, son intention à ne pas renouveler ladite entente à son échéance ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine nous a avisé, de par la résolution N° 8705-22, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mai 2022, qu’elle mettait fin à la susdite entente ;

EN

CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l’unanimité des conseillers de mettre fin à l’entente pour entraide en urbanisme avec la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine dès maintenant.

**Rés # 22-06-21 DÉMISSION DE** **L’AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter la démission de madame Johanne Dallaire, agente de développement, effective le 1er juillet 2022.

Qu’une lettre de remerciements soit acheminée madame Dallaire.

**Rés # 22-06-22 APPEL DE CANDIDATURES POUR COMBLER LE POSTE D’AGENT DE DÉVELOPPEMENT**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l’unanimité des conseillers de ratifier l’appel de candidatures pour combler le poste d’agent de développement. Les personnes intéressées ont jusqu’au 10 juin 2022 à 12 h 00 pour soumettre leur candidature.

**Rés # 22-06-23 MANDAT À JUSTIN GINGRAS, URBANISME**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter l’offre de services professionnels déposée par monsieur Justin Gingras, urbaniste, pour assister le service d’urbanisme de la Municipalité. Les tarifs de M. Gingras sont de 40 $ par heure de travail effectuée et de 0,50 $ du kilomètre parcouru.

**Rés # 22-06-24 MANDAT À LA FQM POUR LE POSTE À COMBLER D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l’unanimité des conseillers de mandater la Fédération québécoise des municipalités (FQM) relativement au service d’accompagnement pour l’embauche d’un « agent de développement ».

**Rés # 22-06-25 « PRACIM » - CAPACITÉ STRUCTURALE DU CCRMT**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers de ratifier l’offre de services déposée le 1er juin 2022 par la firme « Union Structure », pour procéder à l’évaluation de la capacité du plancher du second étage du Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay (CCRMT), au coût de 2 600 $ (plus taxes), en rapport avec le programme « PRACIM ».

 Madame Sylvie Foster, directrice générale, est autorisée à signer ladite offre de services.

 **Rés # 22-06-26 « PRABAM » - GOUTTIÈRES AU CCRMT ET AUX TOILETTES DE VILLAGE-RELAIS**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers de demander des prix auprès d’au moins deux (2) entrepreneurs locaux pour procéder à l’installation de gouttières au Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay (CCRMT) et sur le bâtiment des toilettes « Village-relais ». Cette dépense sera absorbée via le programme « PRABAM ».

**Rés # 22-06-27 OFFRE D’EMPLOI SAUVETEUR DE PLAGE**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à un appel de candidatures pour l’embauche d’un *sauveteur-plage* pour notre plage municipale.

**Rés # 22-06-28 EMBAUCHE D’UN ARCHIVISTE**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à l’embauche de monsieur Jean-Marc Gaudreault pour procéder à l’archivage de certains documents. Le contrat, d’une durée de deux-cents (200) heures, au montant de 4 000 $ est conditionnel à la modification du montage financier par le gouvernement du Canada, afin d’inverser le montant alloué (salaire et matériel) dans le cadre du « Programme Nouveaux Horizons pour les aînés ».

**Rés # 22-06-29 ACHAT D’UN PORTABLE ET DE PAPETERIE POUR LES ARCHIVES**

Sur proposition de Monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à l’achat d’un ordinateur portable et de papeterie pour le « Programme Nouveaux Horizons pour les aînés ».

**Rés # 22-06-30 ABOLITION DES FRAIS DE RETARD À LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT que les amendes peuvent créer une barrière financière qui entre en opposition avec la mission d’accessibilité des bibliothèques ;

CONSIDÉRANT que les amendes peuvent créer des éléments de conflit entre le personnel bénévole et les citoyens, nuisant aux relations interpersonnelles que les bibliothèques désirent créer avec la communauté ;

CONSIDÉRANT que les montants collectés représentent une source négligeable de revenus pour les bibliothèques, d’autant plus en tenant compte des ressources humaines nécessaires à la gestion des comptes impayés ;

CONSIDÉRANT que le Réseau BIBLIO CNCA (Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches) et l’ABPQ (Association des bibliothèques publiques du Québec) sont en faveur de l’abolition des frais de retard, laquelle s’inscrit dans le mouvement international « Fine Free Library », né aux États-Unis ;

EN

CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Dany Tremblay et sur recommandation du comité de bénévoles de la Bibliothèque de Saint-Siméon, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’abolir en totalité les frais de retard pour les abonnés de sa bibliothèque.

c.c. Madame Sonia Asselin, responsable de la bibliothèque municipale.

**Rés # 22-06-31 ACHAT D’ENSEIGNES D’IDENTIFICATION DU CIMETIÈRE**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à l’achat de deux (2) enseignes identifiant le cimetière auprès de l’entreprise « Mercier, Industries en mécanique ltée » au coût de 1 370,70 $ chacune (taxes incluses). À cela s’ajoute les frais de transport et d’installation.

Que le conseil de Fabrique de la Paroisse Saint-Laurent de Charlevoix s’engage à participer financièrement pour un montant de 2 000 $.

**Rés # 22-06-32** **DONS & COTISATIONS**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu unanimement d’accorder les dons et cotisations ci-après :

* Société d’Histoire de Charlevoix, adhésion à la Revue d’histoire 35,00 $
* Au Cœur des Arts de Saint-Siméon, commanditaire « or » 1 000,00 $
* Regroupement pour l’Intégration Sociale de Charlevoix, tournoi de golf 25,00 $

**CORRESPONDANCE :**

* **SECRÉTARIAT À LA CAPITALE NATIONALE**

Octroi d’une aide financière de 1 800 $ pour l’événement « Saint-Sim en chanson.

* **RÉSERVE DE LA BIOSPHÈRE DE CHARLEVOIX**

Invitation à l’assemblée générale annuelle, le jeudi 16 juin 2022 à 12 h 00.

* **MRC DE CHARLEVOIX-EST**

Renouvellement du droit de passage (bail) pour les sentiers du Parc municipal de Baie-des-Rochers.

* **HYDRO-QUÉBEC**

Remerciements pour notre collaboration au premier réseau de recharge public pour les véhicules électriques.

* **CENTRE D’ACTION BÉNÉVOLEDE CHARLEVOIX**

Remerciements pour le prêt d’un local à la bibliothèque municipale pour leur service d’impôt bénévole.

* **GALA DE L’EXCELLENCE**

Invitation au Gala de l’Excellence.

* **MAMH**

Commentaires sur le schéma d’aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est versus la réglementation sur les projets intégrés.

* **MMQ**

Notre ristourne sur notre contrat d’assurance pour 2021 (511 $).

Une seconde période de questions réservée au public débute à 20 h 26 et prend fin à 20 h 29.

**Rés # 22-06-33 FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l’unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 30.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Sylvain Tremblay Sylvie Foster

Maire Directrice générale